

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 20 septembre 2018

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables Budget Assainissement 2018 – années 2017

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état produits communaux irrécouvrables du budget assainissement en date du 27 août 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 216.00 € pour les années 2017 se décomposant comme suit :

Année	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant TTC
2017	B2017T200	POIRIER Jean-Philippe	216.00
TOTAL			216.00

DIT que cette dépense de **216.00 €** sera imputée à la nature 6542 du budget assainissement collectif 2018 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus

Aide à la performance épuratoire 2018

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier reçu de l'agence de l'eau informant que la station d'épuration du chef-lieu de Chevroux fait l'objet d'une aide à la performance pour l'année 2017 versée sur l'exercice 2018 et s'élevant à 3 726.71€.

SDIS – Présentation des équipements

Monsieur le Maire présente à son Conseil un projet du SDIS. Le système d'alerte des pompiers passait par un pied de sirène et, ce système devient obsolète. Ce projet départemental décrit le nouveau système d'alerte. De nouvelles antennes seront installées dans le département dont une à Chevroux sur la caserne. Ainsi, les informations pourront être retransmises directement sur les smartphones ou sur les anciens Bip, compatibles. Ce projet est entièrement financé par le département.

Devis Signaux Girod

Monsieur Le Maire rappelle à son Conseil que lors d'un précédent Conseil, des panneaux de participation citoyenne personnalisés avaient été demandés.

Il présente les croquis ainsi que le devis reçu de l'entreprise Signaux Girod.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE d'accepter le devis n°DEV020637-1 de la société Signaux GIROD située Chemin de la Balme Espace d'activités des Berthilliers 71850 CHARNAY LES MACON.

DECIDE de commander 6 panneaux personnalisés de participation citoyenne.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

PAC – Assujettissement TVA

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil du 24 mai 2012, avait été votée la participation pour raccordement à l'égout à travers la délibération n°05-12/22. Cette délibération précise que la PAC est non-soumise à TVA. Or, afin de pouvoir déduire la TVA sur ses dépenses, le budget assainissement doit forcément enregistrer la TVA collectée sur les recettes.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer, en application de l'article 271 du CGI, pour l'assujettissement de la PAC à la TVA.

Au vue de cet exposé, Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'assujettir la PAC à la TVA,

DECIDE de modifier la délibération n°05-12/22 du 24 mai 2012 point n°1 de manière suivante :

DECIDE de fixer la PAC pour les constructions nouvelles ainsi :

Participation pour 1 logement : 950€ TTC (791.67€ HT et 158.33€ TVA)

Raccordement pour Immeuble Collectif :

Pour le 1er logement : 950€ TTC (791.67€ HT et 158.33€ TVA)

Pour le 2ème logement : 950€ TTC (791.67€ HT et 158.33€ TVA)

Pour les logements supplémentaires : 800€ TTC (666.67€ HT et 133.33€ TVA)

DECIDE de modifier la délibération n°05-12/22 du 24 mai 2012 point n°4 de manière suivante :

DECIDE de fixer la PAC pour les locaux à usage d'habitation de plus de 2 ans ainsi :

Participation pour 1 logement : 500.00 € TTC (416.67€ HT et 83.33€ TVA)

Raccordement pour Immeuble Collectif :

Pour le 1er logement : 500.00 € TTC (416.67€ HT et 83.33€ TVA)

Pour le 2ème logement : 500.00 € TTC (416.67€ HT et 83.33€ TVA)

Pour les logements supplémentaires : 450.00 € TTC (375€ HT et 75€ TVA)

Commission électorale

Monsieur le Maire informe son Conseil que suite aux décrets d'application de la loi n°2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur la liste électorale, parus entre le 9 mai et le 7 juin 2018, une commission de contrôle se substituant aux commissions administratives existantes doit être mise en place.

Dans un premier temps, il convient de désigner un conseiller municipal qui statuera à cette commission. Ensuite il convient de désigner un administré représentant de l'administration pour statuer à cette commission.

Enfin il conviendra de désigner deux administrés qui seront proposés comme représentant du TGI. Monsieur le Président du TGI choisira parmi ces deux administrés son représentant.

Le Conseil a désigné Madame FAURITE Séverine comme Conseiller municipal représentant, Monsieur Stéphane MARGUIN comme délégué de l'administration et il propose au TGI Monsieur Roger COMAT et Madame Nathalie GIROUX comme représentant du TGI.

Formation PSC1

Monsieur le Maire présente à son Conseil une proposition de formation aux premiers secours à destination du personnel et des conseillers de la commune. Monsieur le Maire va mettre en place cette formation pendant les vacances scolaires.

ENIR 2018

Monsieur le Maire présente à son Conseil un mail reçu de l'inspection académique concernant un appel à projet pour les équipements numériques des communes rurales (Chevroux étant éligible à celui-ci). L'Etat participerait à hauteur de 50% du financement global (plafonné à 7 000€) et l'investissement minimum devra être de 4 000€.

L'équipement numérique de l'école de Chevroux étant vieillissant, le Conseil est intéressé par cette proposition, des devis sont demandés pour le prochain Conseil afin de pouvoir statuer sur ce sujet.

Horaires Mairie

Monsieur le Maire présente à son Conseil les horaires d'ouverture téléphonique de la Mairie :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00 – 13h00 et 14h00 – 16h00

Mercredi : 9h00 – 13h00

Vendredi : 9h00 – 13h00 et 15h00 – 19h00

Les horaires d'ouverture au public ne changent pas à savoir :

Lundi : 9h00 – 13h00

Mercredi : 9h00 – 13h00

Vendredi : 17h00 – 19h00

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'accepter les nouveaux horaires proposés.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Un adjoint du Maire informe que les le fauchage de la commune est terminé et que l'élagage est en cours. Il informe le Conseil que le tractopelle est en panne.

Monsieur le Maire informe son Conseil la réception de deux courriers concernant l'avancement de l'Adap. Aussi la commune devra mettre aux normes l'accessibilité de l'église courant 2019 et devra justifier dans les plus brefs délais des travaux effectués pour la salle multifonctionnelle.

PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Présentation Règlement intérieur

Monsieur le Maire présente à son Conseil le règlement intérieur de la nouvelle salle des fêtes. Il est accompagné d'un inventaire et d'un exemple de contrat de location. Ces documents sont visibles en mairie.

Point avancement

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que suite à la mauvaise pose du premier portail, un nouveau portail devrait être posé d'ici trois semaines. Les mâts pour l'éclairage extérieur sont attendus pour fin septembre.

Les baies vitrées fendues ont été changées le 19 septembre 2018.

Il y a eu jusqu'alors deux locations qui se sont bien déroulées. Les locataires sont satisfaits de la prestation proposée.

DEVIS Cuisine

Monsieur le Maire présente à son Conseil une offre de prix de l'entreprise Joseph Norelan Bourg 390 Avenue de Parme 01000 Bourg en Bresse pour la fourniture de rangement pour la vaisselle compatible avec le lave-vaisselle.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le devis n°2018508 de l'entreprise Joseph Norelan Bourg 390 Avenue de Parme 01000 Bourg en Bresse pour la fourniture de rangement pour la vaisselle compatible avec le lave-vaisselle.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Devis SAM

Monsieur le Maire présente à son Conseil deux devis de l'entreprise Serrurerie Aluminium du Mâconnais sis 34, rue Mâcon Chaintré, Parc d'activité Mâcon TGV, Quartier Loché 71000 MACON. Le premier, n° 1809026, concerne la fourniture et la pose de store sur les baies vitrées. Le deuxième n°1809039, concerne la fourniture et pose d'un film sur le vitrage des sanitaires.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de refuser le devis n°1809026 de l'entreprise SAM concernant la fourniture et la pose de stores.

DECIDE d'accepter le devis n°1809039 de l'entreprise Sam sis 34, rue Mâcon Chaintré, Parc d'activité Mâcon TGV, Quartier Loché 71000 MACON concernant la fourniture et pose d'un film sur le vitrage des sanitaires.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

URBANISME

DOSSIER EN COURS

2 Permis de Construire ont reçu un avis favorable

PC00110218D0008 – PETIOT Alexandra – Construction villa – D1632/1638

PC 00110218D0009 – M BRAILLON Jason – Construction villa – D1634/1636

6 Déclarations Préalable ont reçu un avis favorable

DP00110218D0012 – DUROUX Pierrick – A1310/1309/1113 – Fermeture préau

DP00110218D0013 – SOUFFLET David – D1385 - Portail

DP00110218D0014 – PASQUINOLI Nicolas – D1666/1670 - Clôture

DP00110218D0015 – SARL SOCIETE INOLYS – installation de panneaux photovoltaïques – A1129

DP00110218D0016 – VAYER Jean-Claude – A105/106/107/104/97 – Division parcellaire

DP00110218D0017 – ROCHET Philippe – D1421 – Pose de panneaux rigides

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Un adjoint du Maire fait le compte rendu du dernier conseil communautaire.

Rapport Commission PLUi

Un adjoint du Maire rappelle que des études concernant la mise en place d'un PLUi commun à toutes les communes de la Communauté Bresse et Saône sont en cours. Pour la commune de Chevroux, l'équilibre entre la surface constructible avant le PLUi et après devrait être atteint.

Rapport SPANC année 2017

Monsieur Le Maire,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 qui précise que le Maire ou Président d'un EPCI ayant compétence en matière de service public d'assainissement non collectif a obligation de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service, ceci dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné, quelle que soit sa population,

Il précise également que lorsque la compétence en matière de service public d'assainissement non collectif a été transférée à un EPCI comptant uniquement des communes de moins de 3 500 habitants, le rapport adressé à chaque commune membre est soumis à l'approbation de leur conseil municipal avant le 30 septembre.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport présenté par le Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 mai 2018.

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir délibéré, A l'unanimité

APPROUVE le contenu du rapport relatif au service public d'assainissement non collectif, tel qu'il a été établi par le Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône pour l'exercice 2017.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

Inauguration de la salle

Monsieur le Maire annonce à son Conseil qu'une réunion d'organisation de l'inauguration se tiendra le lundi 25 septembre 2018 à 19h00 à la salle. La participation de tous est vivement recommandée. L'inauguration se déroulera le 27 octobre 2018 à partir de 11h dans la nouvelle salle multifonctionnelle.

QUESTION DIVERSES

Divers courriers

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier de l'Adapei remerciant la commune de la subvention versée.

Monsieur le Maire présente à son Conseil le classement du Comité départemental de fleurissement disponible en mairie.